

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024
(Convocation faite le 12/01/2024)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Monsieur Benoit FRANCOIS, Madame Armelle SCHADECK, Madame Cristina LUCAS, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Madame Séverine SALVY, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Gaëtan DEVOS.

Absent excusé : Julien GILLE ayant donné pouvoir à Luc JONNET, Benjamin NOEL ayant donné pouvoir à Jean-Loup EVRARD et Jennifer GUERIN absente excusée.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Madame Séverine SALVY est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents éligibles comme suit :

- Inférieure ou égale à 23 700 € : 350,00 € (max : 800 €)
- Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € : 350,00 € (max : 700 €)
- Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € : 350,00 € (max : 600 €)
- Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € : 350,00 € (max : 500 €)
- Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € : 350,00 € (max : 400 €)
- Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € : 350,00 € (max : 350 €)
- Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € : 300,00 € (max : 300 €)

Modification de la durée hebdomadaire de l'agent technique en charge du ménage

Compte tenu de la nécessité d'entretenir la zone de détente située dans la maison 2 Rue de la Brûlerie pour les entreprises qui construiront le bâtiment technique,

Compte tenu de la nécessité de prévoir le nettoyage des locaux de ce bâtiment (toilettes, cuisine, vestiaires), le Conseil donne son accord de principe pour modifier la durée hebdomadaire de service de l'agent technique en charge du ménage à 19h00 (au lieu de 16h).

Demande d'installation d'un distributeur à fleurs

A 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte l'installation d'un distributeur à fleurs près de celui à pain situé sur le trottoir de la Route Nationale. Monsieur le Maire confirmera cet accord par arrêté municipal.

Demande d'achat d'une parcelle dans le marais

Le Conseil prendra sa décision lors d'une prochaine réunion.

Reprise du lotissement des Saules Bertin

Le Conseil a fixé les conditions de reprise du lotissement des Saules Bertin qui seront présentées au propriétaire.

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire seront validées lors d'une prochaine réunion afin de laisser le temps aux conseillers de pouvoir réfléchir à leurs emplacements.

Parcelle restante issue de la ZS149 dans la zone artisanale

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Premier Adjoint et lui-même ont reçu Monsieur Mickaël BOUVRY qui souhaitait des informations sur les conditions de vente et les possibilités de construction d'un box à chevaux, d'un club house avec habitation de gardiennage dans le restant de la parcelle ZS149. Monsieur le Maire lui a demandé de formuler cette demande par écrit afin qu'elle soit présentée au Conseil. N'ayant pas encore reçu cette lettre, ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux à venir :

- Réfection du chéneau du local des sapeurs-pompiers situé en limite avec l'habitation sise 3 Rue Camille Soudant.

Questions diverses :

Le Conseil demande à la commission des fêtes d'organiser un concours « Décore ton village » pour Noël 2024 afin de récompenser la créativité des habitants en matière de décorations de Noël, qu'elles soient lumineuses ou pas.

Information faite au Conseil du projet de construction d'une centrale de bitume à Monthelon et d'un parc éolien à Pocancy.

Le Conseil charge le Maire de demander un devis concernant une autre campagne de dépeignonnage.

Le Conseil décide de conserver la compétence en matière de publicité extérieure.

La secrétaire de séance,
Séverine SALVY

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD